

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

31/05/2023



Bilan annuel de la sécurité routière

Agir sur les voiries hors-agglomération : un impératif pour améliorer la sécurité des cyclistes

L'ONISR présentait aujourd'hui le bilan annuel final de l'accidentalité routière en 2022. Alors que la pratique du vélo a sensiblement augmenté ces dernières années, la hausse de la mortalité chez les cyclistes, principalement observée sur les routes de campagne, rappelle la nécessité de mettre tout en œuvre pour sécuriser les trajets et prévenir les accidents graves.

245 personnes sont mortes à vélo en 2022, dans le bilan dressé par l'ONISR. Parmi celles-ci, **56 % roulaient sur des voiries hors-agglomération**. Sur ces routes, on constate ainsi une augmentation de 47 % de la mortalité chez les cyclistes, soit 3 fois plus qu'en agglomération. À l'inverse, en agglomération, la pratique du vélo dépasse désormais largement l'augmentation du nombre de personnes tuées sur les routes, confirmant ainsi l'effet de « **sécurité par le nombre** ».

Ces chiffres concordent avec la réalité vécue par les cyclistes circulant dans les territoires ruraux. La violence motorisée se développe et **les comportements dangereux des automobilistes** (excès de vitesse, alcool et drogues au volant, dépassements rasants) **se normalisent à l'encontre des cyclistes**. Alors que ces informations devraient pousser au renforcement des **contrôles et des formations** à l'attention des conducteurs de véhicules motorisés pour garantir la sécurité de tous les usagers de la route, ce sont des mesures électorales comme le relèvement de la vitesse à 90km/h qui sont prises par 45 départements. Cela participe à la mise en danger de nos concitoyens alors que les cyclistes attendent des **actions fortes de la part des pouvoirs publics**.

La FUB rappelle en effet que c'est aux pouvoirs publics d'assurer la sécurité de tous les usagers de la route à commencer par les plus vulnérables d'entre eux. **Les maîtres d'ouvrage et les collectivités notamment ont le devoir de rendre les voiries moins dangereuses**, en agissant principalement sur la vitesse et sur la création d'itinéraires cyclables sécurisés, principalement sur des **voiries existantes**.

Nous appelons les collectivités et l'Etat à agir rapidement pour sécuriser les déplacements des cyclistes hors-agglomération. Cela passe d'abord par **l'utilisation des nombreux chemins ruraux** qui doivent constituer l'ossature de **réseaux cyclables ruraux sécurisés**. La vitesse doit y être abaissée en-dessous de 50km/h et le trafic réduit au maximum en réservant la circulation sur ces axes aux agriculteurs, aux riverains et aux cyclistes. En complément, nous appelons à **créer sur les voiries existantes de véritables pistes cyclables sécurisées** délimitées par des murets et où la vitesse moyenne doit être inférieure à 80km/h.

CONTACT PRESSE

Anne-Sybille Riguidel - Chargée des relations presse

Mail : as.riguidel@fub.fr - Tél. 06 32 10 26 38